VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-04-25

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

17.04.12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.04.25 : Election d'une commission d'appel d'offres pour l'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de circulations douces en zones urbaines dans le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

❑ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 22, 24, 57 à 59 et 74 du code des marchés publics relatifs à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de maîtrise d'œuvre, à la procédure d'appel d'offres ouvert, et aux marchés de maîtrise d'œuvre ;

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la compétence relative à l'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération n°2011.06.05 relative à la désignation d'un jury d'appel d'offres pour les accords cadres de maîtrise d'œuvre relatifs à l'aménagement de circulations douces en zones urbaines et non urbaines ;

Le Bureau communautaire en date du 3 avril dernier a adopté le dossier de consultation des entreprises et le lancement d'un appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de circulations douces en zones urbaines dans le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Dans la procédure d'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre, la constitution d'un jury spécifique est requise pour émettre un avis motivé sur les candidatures et sur les offres. Cette procédure implique également que la commission d'appel d'offres agrée les candidatures et attribue le marché.

Par délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2011 un jury commun de maîtrise d'œuvre a été désigné pour les accords cadres en zones urbaines et non urbaines.

Dans un souci de cohérence et de simplicité, il est proposé de recourir à une commission d'appel d'offres spécifique à cet accord cadre, dont la composition serait identique à celle du jury.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres du Conseil communautaire qui siègeront dans la commission d'appel d'offres, dans les conditions prévues aux dispositions des articles 22 et 24 du code des marchés publics et de l'article L.1121-21 du code général des collectivités territoriales.

La commission d'appel d'offres est présidée par Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ou son représentant. Elle est composée, outre le Président, de cinq membres du Conseil communautaire titulaires et cinq membres suppléants. Ces membres sont élus par le Conseil communautaire.

La commission d'appel d'offres a pour compétence d'agréer les candidatures et de choisir l'attributaire du marché.

L'article 22 du code des marchés publics précise le mode de désignation des cinq membres du conseil et de leurs suppléants. Ils sont élus par le Conseil communautaire, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'éléction des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de nom qu'il n'y a de siège à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu.

En application des articles L. 5211 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Se portent candidats pour la commission d'appel d'offres :

Comme membres titulaires :	Comme membres suppléants :
- M. Gilles PANCHER	- M. Christian JOUANE
- M. Thierry VOITELIER	- M. Philippe NOYER
- M. Olivier COLLO	- M. Jean GUILBERT
- Mme Frédérique KIBLLER	- Mme Dominique CONORT
- M. Guy HEMET	- M. Philippe LEQUAIN

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) *conformément aux articles 22 et 24 du code des marchés publics et à l'issue du vote au scrutin public, désigne comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres :*

Membres titulaires :	**Membres suppléants** :
- M. Gilles PANCHER	- M. Christian JOUANE
- M. Thierry VOITELIER	- M. Philippe NOYER
- M. Olivier COLLO	- M. Jean GUILBERT
- Mme Frédérique KIBLLER	- Mme Dominique CONORT
- M. Guy HEMET	- M. Philippe LEQUAIN

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78
17.04.12